

# Rapport du Président

Commission permanente lundi 17 novembre 2025 N° CP-2025-8-5-7 N° applicatif 13491

### 5 ème Commission

Commission Jeunesse, sport, réussite éducative et bilinguisme

#### **Direction**

Direction sports et vie associative

#### Service consulté

### **SOUTIEN AU MONDE SPORTIF**

Résumé : Il vous est proposé dans le présent rapport de voter, au titre du sport scolaire, un soutien aux sections sportives des collèges publics et privés alsaciens.

Il vous est également proposé de voter un soutien aux rencontres "un club, un collège" et à l'organisation de sorties d'initiation au ski pour les jeunes alsaciens (les mercredis de neige).

Le total de l'enveloppe à engager dans ce rapport s'élève à 85 275 € de subventions de fonctionnement.

# 1) Le soutien aux sections sportives

Les sections sportives scolaires permettent aux élèves motivés et volontaires de bénéficier d'un entraı̂nement plus soutenu dans une discipline sportive tout en suivant les enseignements obligatoires d'une scolarité normale.

Ce complément de pratique sportive (3 à 4h par semaine) permet aux collégiens de progresser et d'être valorisés dans leur sport de prédilection. Ce dispositif contribue ainsi à leur épanouissement et à leur réussite scolaire.

Il a été mesuré que les élèves en sections sportives scolaires en collège ont un meilleur taux de réussite au diplôme national du brevet : 95 % contre 89 % pour l'ensemble des élèves.

Les sections sportives permettent de former de jeunes sportifs de bon niveau mais aussi de futurs éducateurs, arbitres, officiels ou dirigeants dont on mesure l'importance dans le tissu sportif alsacien.

Dans le cadre de sa politique sportive la Collectivité européenne d'Alsace a décidé de soutenir les collèges publics et privés sous contrat alsaciens qui accueillent une ou plusieurs sections sportives scolaires.

En effet, les collèges peinent à assurer les frais de fonctionnement de leurs sections (déplacements, rémunérations des entraineurs diplômés d'Etat, acquisition de matériel...). Dans certains cas les Communes et leurs groupements sont d'importants contributeurs à l'équilibre budgétaire des sections et garantissent ainsi leur pérennité.

La Collectivité européenne d'Alsace a souhaité, elle aussi, apporter sa pierre à l'édifice en accordant aux collèges une aide annuelle de 25 € par élève en 2025.

Sur les 172 collèges alsaciens, **85** collèges ont une ou plusieurs sections sportives. Ainsi, **135** sections sportives proposent **32** disciplines différentes et accueillent **2 869** collégiens (Chiffres Rentrée 2025-2026).

Un dispositif Sport Etudes a été créé à la rentrée scolaire 2024/2025. Il remplace les anciennes sections d'excellence. A la rentrée 2025/2026, **10** collèges alsaciens accueillent les élèves sélectionnés dans les pôles fédéraux d'accès au sport de haut-niveau dans 18 sections sport études. Ils sont soutenus au même titre que les sections sportives scolaires.

## Les collèges s'engagent :

- à affecter l'aide de la Collectivité européenne d'Alsace au fonctionnement de la Section Sportive;
- à faire apparaître le logo de la Collectivité européenne d'Alsace sur les tenues sportives de la section ;
- à autoriser les élèves inscrits à la Section Sportive à participer aux actions initiées par la Collectivité européenne d'Alsace.

Il est proposé d'attribuer **65 775 €** aux 71 collèges bénéficiaires (68 publics et 3 privés) pour leurs 111 sections sportives.

Le détail est listé dans le tableau joint en annexe financière 1 au présent rapport.

Les dépenses correspondantes seront prélevées sur l'opération P2080007T100. Ces subventions feront l'objet d'un versement unique.

#### 2) Les Rencontres un Club, un Collège

Votée le 6 février 2023, la politique sportive alsacienne de la Collectivité européenne d'Alsace a pour ambition d'accompagner les clubs sportifs de son territoire.

<u>Cette politique sportive instaure des aides sur différentes thématiques, qui peuvent se</u> cumuler :

- l'aide au fonctionnement des clubs sur la base de la saison sportive précédente ;
- l'aide aux déplacements des jeunes engagés en championnat de France ("chèque énergie") ;
- le soutien aux clubs dont les seniors évoluent en division nationale 1,2 ou 3 sur la base de la saison sportive en cours ;

- l'organisation des rencontres "Un club, un collège", nouveau dispositif réservé aux clubs qui comptent une équipe ou des sportifs classés en Nationale 1 ou équivalent (le plus haut niveau national amateur de la discipline).

L'action a pour objectif de promouvoir un sport auprès de jeunes collégiens. L'équipe ou les sportifs classés au niveau National 1 et entraineurs animent des ateliers sportifs et des échanges avec une ou plusieurs classes (minimum une classe d'un même niveau), d'un collège alsacien sur une demi-journée (minimum 2h) sur le temps scolaire (pendant un cours d'EPS, hors créneaux prévus pour les sections sportives et les associations sportives des collèges UNSS et UGSEL).

Les sportifs peuvent par exemple échanger avec les collégiens sur les contraintes des sportifs de haut niveau (budget, financement, blessures, reconversion, performance) et les qualités requises d'un sportif de haut niveau (volonté, rigueur, abnégation, travail...).

Le club organise à son initiative l'ensemble de cette action (moyens humains, matériels propres, contact avec le collège). Il est le porteur principal de l'action à laquelle il associe la Collectivité européenne d'Alsace en termes de communication.

Un nombre significatif de joueurs évoluant en N1 doit être présent : un minimum de 50% de l'effectif.

Enfin, en plus des ateliers et des échanges, le club pourrait inviter les collégiens à venir voir un match, à voir la vie d'un sportif : les coulisses (échauffement, discours du coach, après-match ...).

Les clubs de sports collectifs qui comptent une ou plusieurs équipes classées en Nationale 1 peuvent organiser deux rencontres "Un club, un collège" maximum par saison sportive.

Les clubs de sports individuels qui comptent un ou plusieurs sportifs classés en Nationale 1 peuvent organiser une rencontre "Un club, un collège" maximum par saison sportive.

Une aide forfaitaire de 2 000 € par rencontre est octroyée au club.

**4 Rencontres** « Un club, un collège » ont été organisées pendant la **saison sportive 2024/2025** par **4 clubs** évoluant en Nationale 1 portant le montant de l'aide forfaitaire à un total de **8 000 €** pour ce dispositif.

Par ailleurs, il est à porter à votre attention que le **Football Club Mulhouse – Section Tennis** s'est vu attribuer un montant total de subvention de 858 € lors de la Commission Permanente du 24 mars dernier (CP-2025-5-5-8) au titre de l'aide au dynamisme des clubs.

Après vérification par les services, il apparaît que l'équipe féminine du FC Mulhouse évolue en Division 1, ce qui aurait dû ouvrir droit à une aide forfaitaire de 1 500 €. L'erreur de saisie du club lors de la demande a conduit à une sous-évaluation de la subvention.

Ainsi, le club aurait dû percevoir pour 2025 un montant total de subvention de :

- 858 € (jeunes licenciés)
- + 1 500 € (équipe sport individuel équivalent N1)
  - = 2 358 €

Il vous est proposé de procéder à la régularisation de la situation du Football Club Mulhouse – Section Tennis à hauteur de **1 500 €.** 

Il vous est proposé d'attribuer ainsi un total de subventions de fonctionnement de **9 500 €** aux clubs figurant dans les tableaux joints en annexe financière 2 au présent rapport.

Les dépenses correspondantes seront prélevées sur l'opération P208O001T100. Ces subventions feront l'objet d'un versement unique.

# 3) <u>Soutien à l'organisation de sorties d'initiation au ski pour les jeunes alsaciens (les mercredis de neige)</u>

Ce dispositif, historiquement haut-rhinois et convergé depuis 2023, permet de favoriser l'apprentissage du ski par les jeunes. Il est réservé aux sorties d'initiation au ski dans le Massif Vosgien (délibération du Conseil n° CD-2023-1-5-2 du 6 février 2023).

L'hiver 2024/2025 ayant été peu enneigé, seuls **23** organisateurs de sorties d'initiation au ski (contre une trentaine lors d'un hiver normalement enneigé) ont transmis un dossier de demande d'aide, dont 5 clubs de ski bas-rhinois. Les organisateurs haut-rhinois se répartissent ainsi : 17 clubs de ski, 1 association sportive du collège de Mathias Grunenwald.

Ce dispositif a permis à **3 798** jeunes alsaciens de s'initier à la pratique du ski au cours de l'hiver dernier.

Le calcul de la subvention est déterminé selon le nombre réel de participants et le montant de l'enveloppe budgétaire dédiée qui s'élève à 10 000 € en 2025.

Vous trouverez, en annexe financière 3 au présent rapport, la répartition proposée par territoire de ce montant de **10 000 €.** 

Les commissions territoriales concernées ont émis un avis favorable à cette répartition.

Les dépenses correspondantes seront prélevées sur l'opération P208O008T100. Ces subventions feront l'objet d'un versement unique.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'attribuer pour 2025 des subventions de fonctionnement pour un montant total de **65 775 €** au titre de l'aide aux sections sportives à 71 collèges alsaciens (68 publics et 3 privés) pour l'année scolaire 2025/2026 figurant dans les tableaux joints en annexe financière 1 au présent rapport ;
- d'attribuer pour 2025 des subventions de fonctionnement pour un montant total de **9 500 €** au titre du dispositif d'aide au dynamisme des clubs, répartis comme suit : 8 000 € pour les 4 Rencontres « Un club, Un Collège » organisées pendant la saison sportive 2024/2025 aux 4 clubs évoluant en Nationale 1 et 1 500 € en faveur du Football Club Mulhouse Section Tennis figurant dans les tableaux joints en annexe financière 2 au présent rapport ;
- d'attribuer, au titre du dispositif de soutien à l'organisation de sorties d'initiation au ski pour les jeunes alsaciens « mercredis de neige », des subventions de fonctionnement d'un montant global de **10 000** € telles que détaillées dans l'annexe financière 3 jointe au présent rapport ;
- de préciser que les subventions de fonctionnement précitées feront l'objet d'un versement unique une fois la délibération attributive rendue exécutoire, à l'exception de la subvention au titre du dispositif « Un club, un collège » qui sera versée sur présentation du bilan sportif,

Les crédits seront prélevés sur les imputations budgétaires suivantes :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	Nature analytique	Montant
P208	O007	P208E01	T100	(1120) 65-65748-282	6 200 €
P208	O007	P208E01	T100	(4055) 65-65381-282	59 575 €
P208	O001	P208E01	T100	(1118) 65-65748-326	9 500 €
P208	0008	P208E01	T100	(2286) 65-65748-282	10 000 €
TOTAL					85 275 €

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

5/5